

# BILAN POMMES DE TERRE

## Bilan de campagne

### I. Pommes de terre hâtives (=primeurs)

Bilan agrégé.

Bilan de la pomme de terre primeur commercialisée avant le 31 juillet.

La pomme de terre dite de demi saison, commercialisée après le 31 juillet, est traitée dans le bilan de la pomme de terre de conservation. En effet, la frontière entre la pomme de terre de demi saison et la pomme de terre de conservation est imprécise et désormais la distinction dans la SAA n'est plus faite depuis 2007.

#### 11. Production utilisable

Chiffres de la statistique agricole annuelle. La production des jardins familiaux (exploitants et non exploitants) n'est pas prise en compte dans le bilan.

La série 1993/94 à 2000/01 des productions a été actualisée sur la base des résultats du recensement agricole réalisé en 2000.

#### 12. Commerce extérieur

Source douanière

En raison de la saisonnalité du produit, le commerce extérieur de la pomme de terre hâtive est réalisé en année civile. En effet, si l'on travaille par campagne, à la production de la campagne n (par exemple avril - juillet 1996), devraient être associés les échanges extérieurs du premier semestre 1997, induisant un décalage dans le temps entre ressources et emplois et faussant le chiffre de la consommation qui est celle de la période d'avril à juillet 1996.

#### 13. Stocks

Ils ne sont pas connus. S'agissant d'un produit à rotation rapide, leur évolution doit être peu significative d'une campagne à l'autre.

#### 14. Utilisations intérieures

**141. Semences** : la production de pommes de terre hâtives est par définition inapte à une longue conservation et devrait, selon toute vraisemblance, ne pas servir pour le plant. Les plants destinés à la production de pommes de terre hâtives sont comptabilisés au poste semences du bilan "pommes de terre autres".

**142. Pertes** : les pertes relevant des opérations de nettoyage, stockage, transport, commercialisation sont estimées à environ 20 % de la récolte (donc de la production et non de l'utilisation intérieure comme la place de ce poste pourrait le laisser penser : en effet les pertes à la production, qui réduisent l'utilisation intérieure et les exportations, ne sont pas déduites jusque là ; quant aux importations, elles ne sont pas a priori concernées, après leur arrivée sur le territoire, par ce type de pertes).

**143. Alimentation animale et usages industriels** : la pomme de terre primeur n'a pas de débouchés dans ces domaines.

**144. Transformation** : Depuis quelques années, les IAA de la région Nord utilisent de la pomme de terre primeur en juillet août pour la fabrication d'une certaine variété de chips. Leurs achats représentent, selon les sources professionnelles, environ 10 % de la production de pomme de terre primeur (le chiffre est disponible dans la SAA , rubrique transformation de pomme de terre hâtive).

Par souci de simplification, les quantités de pommes de terre hâtives destinées à la transformation (à concurrence de 80 % du chiffre de la SAA puis qu'il y a des pertes) sont portées en totalité au poste "consommation humaine de produits transformés" du bilan de la pomme de terre hâtive.

**145. Consommation humaine** : il s'agit de la consommation apparente qui permet d'atteindre l'équilibre emplois - ressources du bilan. D'un niveau plus élevé que celui déterminé par le Panel Secodip (consommation évaluée à 110 000 – 120 000 tonnes l'an), il est probable que la consommation apparente du bilan soit légèrement supérieure à la réalité. En effet, pour des raisons de commodité, les importations de pommes de terre primeur en provenance des pays tiers peuvent inclure des quantités non négligeables de pommes de terre de conservation présentant les caractéristiques de la primeur. Mais il est probable aussi que l'estimation de la consommation par le Panel Secodip, qui ne prend en compte ni la consommation hors foyer, ni celle des ménages français et étrangers en vacances, sous-estime la réalité.

## **II. Pommes de terre autres**

Bilan agrégé, dont les divers postes prennent en compte tant le produit de base (la pomme de terre consommée à l'état brut) que les produits transformés élaborés à partir de celui-ci (chips, frites surgelées...). Pour avoir une unité commune de poids, les quantités de produits transformés sont affectées d'un coefficient qui assure le passage du poids de produit transformé (chips..) au poids de la matière première (pomme de terre brute) mise en œuvre pour fabriquer le produit. Ces coefficients, qui ont été fixés par EUROSTAT autrefois, ont été modifiés à partir de la campagne 2000/2001 (avec rétopolation jusqu'au bilan 93/94) pour se rapprocher des coefficients techniques de production.

### **21. 3 bilans distincts :**

Le bilan "Pommes de terre autres" est reconstitué à partir de 3 bilans distincts : (voir le tableau annexe)

- plants certifiés (bilan agrégé)
- pommes de terre de conservation (bilan agrégé), ce bilan étant lui-même décomposé en 3 parties (plant non certifié, transformation, produit frais).
- pommes de terre de féculerie (bilan simple)

### **22. Effet des produits transformés sur les postes d'utilisation intérieure des bilans agrégés :**

Il n'est pas nécessaire d'établir de bilan complet pour les produits transformés, mais simplement de déterminer l'incidence des produits transformés sur les différents postes d'utilisation intérieure des bilans agrégés. Le solde des échanges extérieurs des produits transformés et leur variation de stocks (exprimés en équivalent pomme de terre) mesurent cette incidence.

Une fois le résultat "(Importation + stock initial)-(Exportations + stock final)" des produits transformés ventilé entre les divers postes d'utilisation intérieure des bilans agrégés, le bilan global "pommes de terre autres" est réalisé.

Dans le cas de la pomme de terre, l'ensemble des produits transformés (hors fécule traité dans un bilan séparé) sont destinés exclusivement à l'alimentation humaine et, pour simplifier l'analyse, supposés élaborés à partir de pommes de terre de conservation. En conséquence, le solde des échanges et des stocks de produits transformés est affecté en totalité au poste consommation humaine de produits transformés.

### **23. Production utilisable :**

La production des bilans 93/94 à 99/00 prend en compte les rectifications apportées aux données de production de la SAA, sur la base du recensement agricole 2000.

#### **231. plants certifiés :**

Il s'agit de la production de plants qui a reçu la certification (données GNIS; Statistiques annuelles de plants et semences). La production de plants certifiés chiffrée par le GNIS est inférieure à la production de plants de la S.A.A. (incluant la récolte des surfaces plantées non acceptées ainsi que le dessus de plants).

L'excédent entre la production S.A.A. de plants certifiés (y compris le dessus de plants) et la production certifiée homologuée par le GNIS est affectée au poste "production" du bilan de la pomme de terre de conservation. Cet excédent est utilisé d'abord en tant que plant non certifié, le reliquat étant partagé selon une clé d'affectation fixe.

#### **232. pommes de terre de conservation :**

Données de la S.A.A. qui recouvrent les productions de pommes de terre de conservation et de demi saison , mais aussi celle de plant non certifié, déterminée par différence entre la production SAA (plant certifié et dessus de plants) et celle de plant certifié du GNIS.

La production des jardins familiaux n'est pas prise en compte dans la mesure ou elle n'est pas connue.

#### **233. pomme de terre de féculerie :**

Données de production de la S.A.A. Jusqu'à la campagne 2000/01, on ignore si les données transmises sont exprimées à 17 % ou non. A partir de la campagne 2001/02, il s'agira de la production convertie à 17 %.

### **24. Echanges extérieurs :**

**241. plants certifiés :** échanges extérieurs établis par le GNIS. Ils peuvent parfois différer des données douanières, le GNIS rectifiant certaines erreurs d'imputation constatées au niveau des Douanes.

**242. pommes de terre de conservation, de féculerie et produits transformés :** source douanière, base de données SICIA.

Les échanges extérieurs de féculer ne sont pas suivis dans ce bilan mais dans le bilan spécifique à la féculer de pommes de terre où ils sont exprimés en poids de féculer.

Les coefficients de conversion utilisés pour convertir les poids de produits transformés en équivalent pommes de terre sont proches des coefficients techniques.

Les exportations de pommes de terre de conservation pour la transformation sont évaluées par le CNIPT, sur la base des cotisations perçues, qui diffèrent selon l'utilisation.

Les importations de pommes de terre destinées à la transformation sont fournies par le GIPT.

### **25. Stocks :**

Les stocks à fin juin sont soit inexistantes (pomme de terre de féculerie), faibles et de variation très limitée d'une année à l'autre (plants, conservation), soit non connus (produits transformés).

## **26. Utilisation intérieure totale :**

U.I.T = Semences + Pertes + Alimentation Animale + Usages industriels + Transformation + Conso. Humaine.

### **261. Semences :**

- de plants certifiés : données du GNIS sur les ventes en métropole de plants certifiés pour la campagne suivante. Elles intègrent les ventes aux particuliers, destinées aux jardins familiaux (environ 20 000 à 25 000 tonnes par campagne).

- de plants non certifiés : la quantité de semence non certifiée est obtenue en affectant à la surface totale de la campagne suivante plantée en pomme de terre le coefficient 2 (le GNIS admet actuellement un emploi de 2 tonnes de plants à l'ha). L'écart entre le résultat ainsi obtenu et l'utilisation de semence certifiée totale diminuée des ventes de plants aux particuliers constitue l'utilisation de semence non certifiée.

La pomme de terre de féculerie n'est pas destinée à la semence. La semence pour produire cette catégorie est prise en compte au poste semence des bilans plants certifiés et pomme de terre de conservation.

### **262. Pertes**

2621. Plant certifié : les pertes sont considérées comme marginales.

2622. Pomme de terre de féculerie :

Les pertes relatives à la pomme de terre de féculerie correspondent à l'écart constaté entre la production et le solde des échanges extérieurs d'une part, et les mises en œuvre déclarées par l'industrie de la féculerie d'autre part (source GIPT groupement interprofessionnel de la pomme de terre). On peut obtenir un chiffre légèrement négatif certaines années, qui peut correspondre à une utilisation de pommes de terre de conservation par l'industrie de la féculerie.

2623. Pommes de terre de conservation :

Selon dires d'expert, des pertes relativement importantes sont enregistrées dès l'arrivée à la ferme ; elles correspondent à une légère perte de poids du produit, un premier nettoyage du produit, aux pommes de terre coupées (dont une partie est destinée à l'alimentation animale) et pourraient représenter en année moyenne environ 6 % de la récolte.

A ces pertes s'ajoutent des pertes sur stock, estimées au bilan sur la base du taux moyen de perte constaté au niveau des stocks des régions Nord - Picardie, qui recouvrent la majeure partie de la production française de pommes de terre de conservation (l'état de stock incluant le taux de perte est suivi par le CNIPT - comité national interprofessionnel de la pomme de terre). Le taux moyen de perte constaté sur les stocks Nord - Picardie est étendu à l'ensemble de la production française de pommes de terre de conservation et de demi saison.

A ces pertes qui touchent l'ensemble de la production, qu'elle qu'en soit la destination, s'ajoutent des pertes spécifiques. Chez les transformateurs, la perte constatée au stade usine est déterminée par l'écart relevé entre le tonnage de pommes de terre livré aux entreprises et les tonnages réellement mis en œuvre, déclarés au GIPT et publiés par campagne dans leur rapport annuel. Au niveau de la consommation en frais, la perte relative au cycle de distribution, après conditionnement du produit est évaluée à dire d'expert à 10 % du volume de pommes de terre mis sur le marché pour la consommation en frais Ce dernier est déterminé par le CNIPT, à partir des cotisations qu'il perçoit sur les ventes destinées au marché intérieur, au stade du conditionnement. La tendance serait à une aggravation du taux de perte, les exigences de la grande distribution en terme de présentation du produit étant de plus en plus élevées.

### **263. Alimentation animale**

La pomme de terre de féculerie et les produits transformés ne sont à priori pas utilisés en alimentation animale. Un peu de pulpe de pomme de terre déshydratée est toutefois utilisée pour l'alimentation animale (entre 10 000 et 25 000 tonnes l'an seraient utilisées par les fabricants d'aliments composés selon l'enquête triennale sur les matières premières, soit l'équivalent de 50 000 à 125 000 tonnes de pommes de terre de féculerie). Mais, s'agissant d'un coproduit de l'industrie de la féculerie, la pulpe déshydratée ne peut être prise en compte ni dans le bilan de la fécule, spécifique à ce produit, ni dans celui de la pomme de terre de féculerie ou, exprimée en équivalent pomme de terre, elles constituerait un doublon avec les quantités de pommes de terre portées au poste transformation du bilan pour la production de fécule, la matière première pour assurer cette production étant la même que celle servant à produire la fécule.

A la récolte, selon les professionnels, il serait d'usage de donner les pommes de terre coupées aux animaux, soit directement dans le cas de producteurs-éleveurs, soit par vente aux éleveurs. Environ 2 % de la récolte pourrait ainsi aller à l'alimentation animale.

La pomme de terre de conservation d'un calibre inférieur à 35 - 40 mm est le plus généralement destinée à l'alimentation animale, mais elle est également utilisée pour produire de petites pommes de terre cubiques dans diverses préparations. La proportion de pommes de terre de petit calibre dans la production totale est déterminée à partir du taux de petites pommes de terre relevé dans l'état des stocks des régions Nord - Picardie gérés par le CNIPT. Ce taux est étendu au total de la production française de pommes de terre de conservation et de demi saison et la quantité de petites pommes de terre ainsi déterminée est affectée pour moitié à l'alimentation animale.

### **264. Transformation**

La pomme de terre de conservation ou de féculerie n'est pas utilisée en tant que tel à des usages non alimentaires. L'industrie non alimentaire utilise la fécule, brute ou modifiée.

Le poste transformation du bilan de la pomme de terre de féculerie enregistre les quantités de pommes de terre de féculerie mises en œuvre pour la production de fécule par l'ensemble des entreprises membres du GIPT (publié par le GIPT dans son document de campagne relatif à la section féculerie).

Ce poste assure la transition avec le poste production du bilan fécule (bilan de produit transformé) et c'est au niveau des postes de ce bilan que les utilisations effectives de la pomme de terre de féculerie (exportations, usages industriel ou alimentaire) vont être déterminées, exprimées en poids de fécule et non plus de matière première.

### **265. Consommation humaine de pommes de terre fraîches**

La consommation française de pommes de terre fraîches (ménages et collectivités) est évaluée par le CNIPT à partir de la production nationale soumise à cotisation auprès de cet organisme (la déclaration est faite au niveau stade conditionnement). Les importations, qui ne sont pas soumises à cotisation, doivent être ajoutées. Les quantités déclarées au CNIPT pour la consommation des ménages (hors collectivités) sont majorées de 20 % environ pour tenir compte des ventes directes des producteurs qui, de l'avis des professionnels, constituent une part non négligeable des achats des ménages dans les régions de production.

Les quantités de pommes de terre de conservation consommées par les ménages et collectivités provenant de l'importation sont obtenues par différence entre le total importé et les importations réalisées par les usines transformatrices de pommes de terre (données GIPT).

L'évaluation par SECODIP de la consommation de pommes de terre de conservation par les ménages est sensiblement inférieure à la consommation des ménages au bilan. Ceci peut s'expliquer en partie parce que SECODIP ne suit pas la consommation des collectivités, des ménages français et étrangers en vacances, ainsi que des cadeaux issus de tiers.

#### **266. Consommation humaine de pommes de terre transformées :**

La consommation humaine de produits transformés (calculée en équivalent pommes de terre) se compose :

- des quantités de pommes de terre travaillées par les firmes transformatrices en France membres de la FNTPT (source GIPT, résultats de la section transformation) dont il faut retrancher les quantités déjà portées au bilan de la pomme de terre hâtive et ajouter environ 50 000 tonnes aux quelques entreprises qui ne donnent pas de chiffres au GIPT.
- du solde des échanges extérieurs de produits transformés converti en équivalent pomme de terre.

### **III. Fécule de pomme de terre**

Bilan simple

Contrairement aux autres bilans de la pomme de terre, ce bilan n'est pas réalisé en équivalent poids de pommes de terre mais directement en poids de fécule.

#### **31. Production**

Production déclarée par les entreprises de fécule adhérentes au GIPT. Les quantités de fécule portées à ce poste sont la traduction (en poids de fécule) des quantités de pommes de terre de féculerie inscrites au poste transformation du bilan "pommes de terre autres". Le rapport entre les mises en œuvre de pommes de terre et la production de fécule qui en résulte correspond au coefficient technique. C'est ce coefficient qui est utilisé dans le cadre d'un bilan agrégé pour convertir en poids de matière première la quantité d'un produit transformé produite en France avant de la répartir entre les divers postes d'emplois du bilan agrégé. Pour la cohérence du bilan, il est évidemment souhaitable que le coefficient de conversion que l'on utilise au niveau du commerce extérieur pour traduire en poids de matière première les échanges du produit transformé soit aussi proche que possible de son coefficient technique.

#### **32. Echanges extérieurs**

Les exportations de fécule sont regroupées avec d'autres produits dans un poste confidentiel de la statistique douanière (1199). De ce fait, il faut recourir à d'autres sources pour identifier les exportations de fécule, soit en se renseignant auprès des professionnels (USIPA), soit en consultant les statistiques d'importation de fécule des pays partenaires de la France.

#### **33. Stocks**

Le suivi des stocks est assuré dans l'enquête de branche sur les produits amylicés que l'USIPA renseigne mensuellement à partir des informations fournies par ses entreprises adhérentes.

### **34. Usages industriels et consommation humaine**

La ventilation des ventes de féculé brute et transformée est établie par l'USIPA à partir des données fournies par ses entreprises adhérentes et publiée semestriellement pour l'enquête PRODCOM. Selon cette ventilation, les ventes métropolitaines de féculé sont destinées au moins à 85 % aux industries non alimentaires et pour le solde à l'agroalimentaire.

## **IV. Autres informations**

Superficies : chiffres de la S.A.A., qui ne prennent pas en compte les surfaces des jardins familiaux des exploitants et des non exploitants.

Les pertes à la récolte étant exclues dans la S.A.A., de ce fait, la production officielle correspond à la production utilisable, c'est à dire la production récoltée stade arrivée ferme.

Le rendement est calculé à partir de la production arrivée à la ferme.

Répartition selon l'origine indigène ou importée des postes d'utilisation intérieure :

Semences : les semences d'origine importée correspondent aux importations de plants certifiés (source GNIS), la totalité du plant non certifié est présumée d'origine indigène.

Alimentation animale : ce sont les pommes de terre de conservation de petit calibre et les surplus d'origine indigène qui sont destinés à l'alimentation animale. Il paraît peu probable que de la pomme de terre d'importation soit destinée à l'alimentation animale.

Lorsque les divers postes d'emplois intérieurs du bilan pommes de terre de conservation sont renseignés, il subsiste généralement un écart par rapport au total emploi qui est déterminé par différence entre la ressource totale et les exportations et le stock final. Ce solde a été affecté à concurrence de 80 % aux pertes et de 20 % à l'alimentation animale.